

www.inalco.com

PLACEMENT
ECOFLEX

REVENU DE RETRAITE
ECOFLEXTRA

PRÊT REER



VOTRE PARTENAIRE DE CONFIANCE.

PRÊT REER

Le fonctionnement... en un coup d'œil



EN BREF

Cotisations visées	<ul style="list-style-type: none">› Cotisations pour l'année courante› Cotisations antérieures inutilisées
Montant autorisé	<ul style="list-style-type: none">› 1 000 \$ à 25 000 \$
Comptant	<ul style="list-style-type: none">› Aucune exigence de comptant
Prêt	<p>Individuel</p> <ul style="list-style-type: none">› L'emprunteur verse la totalité de la cotisation dans son REER <p>Conjoint</p> <ul style="list-style-type: none">› L'emprunteur verse une partie ou la totalité de la cotisation REER dans le REER de son conjoint (signature du conjoint requise à titre de coemprunteur)

TAUX D'INTÉRÊT

Pour connaître les taux en vigueur, veuillez vous référer à la grille des taux qui se trouve sur l'extranet.



AVANTAGES À UTILISER LE PRÊT REER

- › Moyen simple et rapide d'augmenter les cotisations à son REER ou à celui de son conjoint
- › Remboursement mensuel adapté à son budget
- › PRÊT remboursable en tout temps
- › Possibilité d'investir parmi un très grand choix de fonds de placement
- › Capitalisation des rendements à l'abri de l'impôt en vue d'un revenu de retraite supérieur

OPTIONS D'INVESTISSEMENT

Toutes les options d'investissement Ecoflex et Ecoflextra sont offertes.

Maximum 75 % dans les fonds plus volatils

- › Fonds d'actions américaines et internationales
- › Fonds spécialisés

Date d'effet du prêt

- › La date d'effet du prêt correspond à la date d'approbation de la demande au siège social (une demande dûment remplie favorise une approbation rapide)

Fréquence d'envoi du relevé au client

- › Envoi annuel en date du 31 décembre de chaque année

MODALITÉS DE REMBOURSEMENT

Remboursement mensuel minimum

- › Établi selon la durée de remboursement choisie par le client : 12, 24, 36* ou 48* mois
- › Remboursement effectué par paiements préautorisés (PAC)
- › Remboursement partiel ou total possible en tout temps

Date du 1^{er} paiement PAC

› Option 30 jours

- › 1^{er} versement PAC dans les 30 jours suivant la date d'effet du prêt

› Option 120 jours**

- › 1^{er} versement PAC à 120 jours suivant la date d'effet du prêt

Possibilité d'augmentation du prêt

- › Le remboursement minimum est ajusté pour correspondre à l'augmentation du montant accordé

À la suite d'un remboursement forfaitaire

- › Le prêt sera remboursé sur une plus courte période, le remboursement mensuel minimum demeurant le même

Exigence lors du remboursement PAC par une entreprise

- › Une résolution dans laquelle sont mentionnés les signataires autorisés de l'entreprise est requise

* Offert pour les prêts de 5 000 \$ et plus

** Le client doit avoir accumulé un minimum de 500 \$ dans son contrat pour se prévaloir de l'option 120 jours.

PRÊT REER



RESPONSABILITÉS DU REPRÉSENTANT

Formulaires à remplir	<ul style="list-style-type: none">› <i>Demande de prêt REER</i> (F16)› <i>Proposition Ecoflex/Ecoflextra</i> (F17) (lors d'un nouveau contrat REER <i>Ecoflex/Ecoflextra</i>)
Traitement des dossiers des clients ayant des difficultés financières	<ul style="list-style-type: none">› Aucun prêt ne sera accordé aux clients ayant ou ayant déjà eu des difficultés financières (faillite, arriérés sur prêts, cartes de crédit ou autres emprunts)
Prêt en défaut de paiement	<ul style="list-style-type: none">› La participation du représentant est requise pour les clients en défaut de paiement› Une récupération proportionnelle de la commission de vente sera effectuée s'il y a défaut prolongé de remboursement du prêt (plus 35 \$ de frais d'administration)

FRAIS D'ADMINISTRATION

Augmentation subséquente du prêt	<ul style="list-style-type: none">› Aucuns frais
Remboursement forfaitaire du prêt	<ul style="list-style-type: none">› Aucuns frais
Modification du montant de remboursement mensuel	<ul style="list-style-type: none">› Augmentation : Aucuns frais› Diminution : Aucuns frais lorsqu'un dépôt forfaitaire de 100 \$ est effectué pour le remboursement du prêt
Prélèvement sans provision	<ul style="list-style-type: none">› 15 \$
Annulation du prêt dans les 60 premiers jours	<ul style="list-style-type: none">› 35 \$
Modification du prêt à la suite d'une séparation ou d'un divorce	<ul style="list-style-type: none">› 35 \$

